

(Traduction)

II

*Le ministre des Relations extérieures de la République fédérative du Brésil à  
l'Ambassadeur du Canada*

Ministre des Relations Extérieures  
Brasilia, le 1<sup>er</sup> février 1972

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note par laquelle vous proposez la conclusion d'un accord relatif aux stations de radio-amateurs entre le Gouvernement du Canada et la République fédérative du Brésil, accord dont voici le texte portugais:

(Voyez la Note canadienne du 6 janvier 1972)

En réponse, je désire vous faire savoir que le Gouvernement brésilien approuve les conditions énoncées dans la Note précitée qui, avec la présente Note constitue, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entre en vigueur aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MARIO GIBSON BARBOZA

Son Excellence Monsieur Barry C. Steers,  
Ambassadeur du Canada